

ARRETE DU MAIRE N° 24/2022

**Relatif à la circulation et au stationnement
Rue Haussmann et Carrefour Rue Herzog/Rue du Cimetière à LOGELBACH**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de voirie et de requalification des espaces publics, Rue Haussmann et Carrefour Rue Herzog/Rue du Cimetière à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 7 février 2022 au vendredi 10 juin 2022 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE ;**
- Stationnement interdit avec accès aux riverains dans la mesure du possible en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Entreprise ETPE – 10, rue Neusetz 68440 STEINBRUNN-LE-HAUT ;
- PONTIGGIA – 7, route de Sélestat 68180 HORBOURG-WIHR ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 2 février 2022

Benoît FREYBURGER


Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité